

**Association des retraités de l'École Polytechnique  
(AREP)**

**6<sup>e</sup> Bulletin d'information aux membres**

**PRINTEMPS 2006**

**REVUE DE L'ANNÉE**

Votre Bureau s'est réuni régulièrement depuis juin 2005 et vous a tenu au courant de ses travaux en vous faisant parvenir cinq bulletins d'information et en vous convoquant en assemblée générale spéciale en octobre dernier. Le Bureau a demandé votre appui dans le règlement du dossier de l'indexation : vous avez répondu de façon généreuse et convaincante.

Au mois de mai dernier, les relations entre l'AREP et l'École étaient affectées par le litige relatif à l'indexation de janvier 2003. La proposition de règlement de l'École de décembre dernier, approuvée en référendum, règle le litige sur le fond.

Les modalités requises pour porter l'indexation des rentes de janvier 2003 au niveau requis, avec effets sur l'indexation de toutes les années subséquentes, sont la responsabilité du Comité de retraite qui verra aussi à établir les modalités de versement de tous les arrérages dus aux retraités d'avant 2003.

Au plus tard le 31 décembre 2007, au moins 50% du redressement requis devra avoir été complété et, au plus tard le 31 décembre 2010, le redressement total et final aura été effectué. Votre Bureau entend suivre de très près toute cette longue opération.

L'École s'était engagée, toujours en décembre dernier, à entreprendre des discussions avec l'AREP afin de voir comment pourrait être défini un cadre de relations et d'échanges mieux organisés et mutuellement avantageux. Ces discussions viennent de débiter. Le climat d'ouverture et le désir partagé tant par l'École que par l'AREP d'atteindre cet objectif permettent d'espérer la conclusion d'un cadre d'entente vers la fin de l'été.

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES**

Cette année votre **assemblée générale annuelle** aura lieu, **exceptionnellement**, après le 31 mai, soit **le 14 juin et elle devra débiter à 9h30 précises** : avis de convocation et autres documents pertinents accompagnent ce bulletin.

**Traditionnellement**, l'assemblée générale annuelle de l'AREP qui doit se tenir avant le 31 mai chaque année et celle convoquée par le Régime de retraite pour l'élection de vos deux représentants au Comité de retraite avaient lieu l'une à la suite de l'autre la même journée. **Malgré les demandes répétées de l'AREP** de coordonner les deux réunions à nouveau cette année, vous avez reçu vers le 15 mai un avis de convocation, sous la signature du secrétaire du Comité de retraite, vous invitant à élire vos deux représentants lors d'une réunion qui se tiendra le 14 juin à 12h15. **Confronté** à cette décision de tenir la réunion d'élection après le 31 mai, le Bureau de l'AREP a décidé de vous convoquer en assemblée générale annuelle la même journée du 14 juin à 9h30. Il vous demandera, en réunion, de donner votre accord à cette dérogation à nos règlements.

